

des actions

Des actions

Acquisition ou restauration d'œuvres d'art

Les collections du musée (peintures, sculptures, arts graphiques, arts décoratifs...) s'accroissent régulièrement. Les œuvres présentées dans les parcours de visites sont soigneusement entretenues; certaines font l'objet de campagnes de restaurations fondamentales.

Création ou rénovation de salles

Dans le cadre de son projet scientifique et culturel, un important programme de travaux est en cours: rénovation des bâtiments et des salles déjà ouvertes au public, création de nouveaux espaces consacrés à l'histoire et à la légende d'Henri IV.

Soutien aux activités de recherche

Colloques et séminaires, création et développement de deux centres de recherche, groupes de travail, publications, le château est le centre d'une importante activité scientifique en partenariat avec les universités françaises et étrangères.

Accompagnement d'expositions temporaires

Puisant dans ses propres collections ou grâce à des prêts d'autres musées, français et étrangers, le château présente des expositions où se mêlent thématique henricienne et représentation du paysage, sans oublier la création contemporaine.

Soutien des programmes de manifestations culturelles

Concerts, spectacles, participation aux grandes manifestations nationales (Nuit des musées, Rendez-vous aux jardins, Fête de la musique, Journées du Patrimoine...) sont autant d'occasions pour le visiteur de découvrir de nouvelles facettes du monument.

Soutien des publications et projets multimédias

En partenariat avec la Réunion des Musées Nationaux ou d'autres éditeurs s'est développée une politique de publications de qualité: catalogues d'expositions, albums... diffusent les activités du château et font connaître ses collections. Un site d'expositions virtuelles permettra de prolonger sur internet la visite des expositions temporaires présentées dans les salles.

Soutien aux activités éducatives

Visites interactives, jeux, parcours-découvertes, ateliers, projets pédagogiques, rencontres avec un artiste, autant d'offres à destination des scolaires ou centres de loisirs pour permettre aux enfants de s'initier à l'art et à l'histoire tout en s'amusant.

Soutien aux activités en direction des publics spécifiques

Des propositions adaptées aux différents publics sont destinées à faciliter l'accès au patrimoine architectural, aux collections, à l'histoire, en accueillant des pratiques culturelles diverses, en participant à des programmes d'action durable concourant à la reconstruction du lien social.



Musée national du château de Pau
64000 PAU
Tél. 05 59 82 38 00
www.musee-chateau-pau.fr

le château de Pau



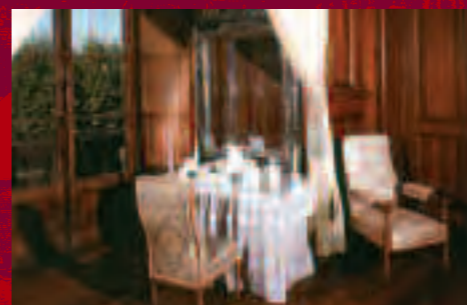
un balcon
au pied des Pyrénées

Un patrimoine

Situé au cœur du grand sud-ouest, entre Bordeaux et Toulouse, à proximité de l'Espagne, ce palais successivement seigneurial, royal, impérial, est aujourd'hui un musée national qui accueille chaque année près de 100 000 visiteurs.

Sa longue et riche histoire peut encore se lire dans son étonnante architecture, où se mêlent éléments médiévaux, Renaissance et romantiques. De ce passé stratifié, le château a conservé ses trois ailes assemblées en triangle autour d'une majestueuse cour d'honneur ainsi qu'un domaine de plus de 22 ha de jardins et de parc forestier, vestige du magnifique ensemble constitué par les Albret au XVI^e siècle.

Fait majeur pour l'histoire du monument, la naissance en ses murs, le 13 décembre 1553, d'Henri IV, le plus populaire des rois de France, est rappelée par la présence de son berceau légendaire, une carapace de tortue de mer.



Rénové et décoré au XIX^e siècle en hommage à ce lointain ancêtre par le roi Louis-Philippe, le château présente un ensemble décoratif complet datant de la Monarchie de Juillet. Insérées dans les boiseries dorées, quelque soixante tapisseries des XIV^e-XIX^e siècles (sur les quatre-vingt-dix que conserve le musée) participent au faste de ce décor royal.

Devenu palais national en 1870, puis musée national en 1927, cette demeure historique sur laquelle le Second Empire a laissé sa marque, conserve son rôle de mémorial consacré à l'évocation du plus populaire des rois de France, Henri IV. Aux objets présentés au public dans les Appartements royaux, s'ajoute une collection constituée à partir de 1945 autour de son histoire, sa légende et l'iconographie qui lui a été consacrée. Objets d'art, peintures, sculptures, monnaies et médailles, pour la plupart en réserve, viennent compléter un important cabinet d'arts graphiques, dessins, estampes, autographes, manuscrits, livres anciens.

Le musée national du château de Pau regroupe donc, sur un site architectural et naturel réputé, un ensemble documentaire et artistique unique sur l'histoire, en particulier religieuse et politique, du XVI^e siècle.

Des ambitions

Depuis plus de dix ans, le château de Pau est engagé dans une restauration complète des bâtiments et du parc. Ainsi, la cour d'honneur a retrouvé tout son lustre en 2003. Le traitement du reste des façades est en cours.

Le parc, lui aussi, a déjà fait l'objet d'importants travaux et l'évolution de cet espace est perceptible pour les promeneurs.

A la faveur de la rénovation progressive des espaces intérieurs, les salles et les œuvres seront à leur tour restaurées et mises en valeur, tandis que des réaménagements permettront enfin de présenter au public une grande partie des collections actuellement conservées en réserve.

La protection d'un patrimoine n'a de sens que s'il est partagé. Aussi chaque année, le musée propose-t-il un riche programme: expositions temporaires, spectacles et animations organisés pour la Nuit des Musées, les Rendez-vous

aux Jardins, la Fête de la Musique, les Journées du Patrimoine, l'Été à Pau. Sans oublier les activités (encore toutes nouvelles) qui s'adressent aux familles et aux centres aérés, aux scolaires, aux publics spécifiques.

La rénovation, programmée entre 2007 et 2009, d'un vaste bâtiment acquis par l'État offrira bientôt au château les espaces qui lui font actuellement défaut pour proposer à ses publics une approche pluridisciplinaire, active et ludique de l'édifice, de ses collections, de son environnement (ville, parc et paysage).

Cette mission de diffusion s'appuie sur le travail scientifique des équipes communiqué au public sous les formes les plus variées: séminaires, colloques et rencontres universitaires, publications imprimées ou en ligne, outils multimédia.

Ainsi, le musée s'efforce-t-il de mettre à la portée de chacun, en fonction de ses centres d'intérêt, de ses goûts et de ses possibilités, son riche patrimoine, à l'aide d'outils adaptés, des plus traditionnels aux plus innovants.



vosre entreprise Vosre entreprise et le château de Pau

Être partenaire du château de Pau, c'est associer le nom de votre entreprise à celui d'une institution culturelle française, reconnue et bien implantée dans son environnement sud-aquitain.

C'est aussi aller à la rencontre d'un public toujours plus nombreux (près de 100 000 visiteurs par an) et international, en majorité français mais aussi espagnol et anglo-saxon.

C'est retirer de votre implication des avantages en terme d'image et de communication mais aussi en contreparties valorisables, en avantages patrimoniaux.

C'est enfin bénéficier des dispositions de la loi du 1^{er} août 2003 destinée à encourager le mécénat.

Vous pouvez apporter votre soutien aux actions suivantes: enrichissement et restauration des collections, rénovation ou valorisation du monument et du parc, soutien à la programmation d'un événementiel de qualité relayé au plan local et national.

Vous pouvez aussi choisir d'accompagner le musée dans sa démarche de développement à moyen ou à long terme et partager l'aventure que constitue la rénovation d'un fleuron du patrimoine français en adhérant à son **club entreprises transfrontalier**.

Ce vaste champ d'interventions vous permet, pour chacun des projets soutenus, de partager l'enthousiasme d'une équipe compétente et soudée au service du public.

N'hésitez pas à nous contacter; ensemble nous définirons, à l'intérieur de cet éventail, le projet que vous choisirez d'accompagner et la formule qui vous conviendra le mieux afin de bâtir, ensemble, une relation authentique et fructueuse.

Contacts :

**Musée national du château de Pau
pôle Mécénat/Parrainage**

Cécile Latour
Secrétaire générale
05 59 82 38 14
cecile.latour@culture.gouv.fr

Virginie Arbouin
Ingénieur des Services Culturels
05 59 82 38 25
virginie.arbouin@culture.gouv.fr



Mécénat ou parrainage?

Vous souhaitez devenir partenaire privilégié du château de Pau. Quel mode d'intervention allez-vous choisir?

Le mécénat traduit le plus souvent une motivation culturelle forte. Il peut revêtir plusieurs formes :

- **le mécénat financier** : cotisations, subventions, apports en numéraire.
- **le mécénat en nature** : remise d'un bien inscrit sur le registre des immobilisations de l'entreprise, de marchandises en stock, prestations de service, mise à disposition de moyens matériels, personnels ou techniques.
- **le mécénat technologique** : mobilisation du savoir-faire de l'entreprise au bénéfice du partenaire culturel.
- **le mécénat de compétences** : mise à disposition de certaines compétences des salariés de l'entreprise au service des projets soutenus (accompagnement et appuis techniques de durée variable...)

Lorsqu'une entreprise fait un don éligible au mécénat, elle bénéficie

- **de contreparties** qui offrent des opportunités d'image et de communication significatives : elles sont accordées à concurrence de 25 % des sommes versées,
- d'une **réduction d'impôts** : 60 % des sommes versées sont déductibles de l'impôt sur les bénéfices dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaire, avec possibilité en cas de dépassement de ce seuil, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants. Cette réduction d'impôt est matérialisée par un reçu fiscal émis par l'organisme bénéficiaire.

Le parrainage répond à une démarche commerciale de l'entreprise qui utilise une manifestation culturelle, une action de valorisation du patrimoine artistique ou de diffusion culturelle pour promouvoir son image de marque. La dépense induite est donc explicitement calculée et raisonnée, sa retombée doit être quantifiable et proportionnée à l'investissement initial.

Les dépenses engagées par les entreprises dans ce cadre sont déductibles de leurs résultats imposables. On considère que l'intérêt direct de l'exploitation est atteint lorsque :

- l'identification de l'entreprise qui entend promouvoir son image de marque est assurée quel que soit le support utilisé.
- les dépenses engagées sont en rapport avec l'avantage attendu par l'entreprise. Par son caractère commercial, la dépense de parrainage doit faire l'objet d'une facturation assujettie à la TVA.

Et pour plus de renseignements :

Mission Mécénat du Ministère de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois, 75001 Paris
robert.fohr@culture.gouv.fr

Réunion des Musées Nationaux,
Direction de la communication, des relations publiques et du mécénat,
49, rue Étienne Marcel, 75001 Paris
francoise.pams@rmn.fr

Association pour le développement du mécénat industriel et commercial (ADMICAL)
<http://www.admical.org>

